



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'entend sur des mesures cruciales pour contrer les changements climatiques

(Montréal, le 10 décembre 2005) La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est conclue avec l'adoption de plus d'une quarantaine de décisions, qui consolideront les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Parlant du succès de Montréal 2005, le président de la Conférence, Stéphane Dion, ministre canadien de l'Environnement, a déclaré : « Des décisions clés ont été prises dans plusieurs secteurs. Le Protocole de Kyoto a été mis en marche, un dialogue concernant l'avenir a été ouvert et les Parties ont réalisé des progrès dans leurs efforts d'adaptation et d'application du programme de travail régulier de la Convention et du Protocole. »

Selon Richard Kinley, chef par intérim du Secrétariat des changements climatiques, la présente Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a été l'une des plus productives. « L'application du Protocole de Kyoto, l'amélioration du Protocole de Kyoto et de la Convention et l'ouverture vers l'avenir ont permis d'établir des ententes sur une variété de questions. Ce plan trace la voie à suivre pour les mesures futures de lutte contre les changements climatiques », a-t-il ajouté.

D'importantes décisions ont été prises pour paver la voie à d'autres mesures internationales de lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, on a amorcé le processus de prise d'engagements futurs au-delà de 2012. Un nouveau groupe de travail a été formé pour traiter des engagements futurs des pays développés après 2012. Ce groupe de travail commencera ses activités en mai prochain.

La Convention a aussi donné l'occasion d'établir un dialogue sur les approches stratégiques à l'endroit des collaborations mondiales à long terme portant sur les changements climatiques. Une série d'ateliers ont été prévus pour élaborer la vaste gamme d'interventions nécessaires pour lutter contre les changements climatiques.

Au cours de la première semaine de la Conférence, le manuel des règles de 1997 du Protocole de Kyoto (les soi-disant « Accords de Marrakech ») a été adopté. Pour Richard Kinley, il s'agit d'un « pas historique », qui établit le cadre de mise en œuvre du Protocole. « Un marché



mondial durable et efficace du carbone est maintenant assuré. L'une des principales réussites a été le renforcement du mécanisme de développement propre. Dans le cadre de ce mécanisme unique, des pays développés peuvent investir dans des projets de développement durable dans des pays en développement, aidant ainsi ces derniers à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens tout en leur permettant d'obtenir des quotas d'émission », explique le chef intérimaire du Secrétariat des changements climatiques.

À Montréal, les pays développés se sont engagés à financer le fonctionnement du mécanisme de développement propre avec plus de 13 millions de dollars américains en 2006-2007. Le processus des méthodes dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP) a été simplifié, et sa structure de gouvernance, renforcée.

De plus, le second mécanisme de Kyoto, soit la Mise en œuvre conjointe, a été lancé. Sa structure de gouvernance a aussi été établie. La Mise en œuvre conjointe permet aux pays développés d'investir dans d'autres pays développés, notamment des pays à économie en transition de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, et ainsi d'obtenir des quotas d'émission de carbone qu'ils peuvent utiliser pour respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions.

Une autre réussite d'envergure a été l'entente sur le régime de conformité pour le Protocole de Kyoto. Les membres du Comité de contrôle du respect des dispositions ainsi que ceux de ses directions chargées de l'application et de la facilitation ont été élus. Grâce à cette décision essentielle, on s'assure que les Parties au Protocole ont un régime d'imputabilité pour l'atteinte de leurs objectifs de réduction des émissions.

L'adaptation aux répercussions des changements climatiques a également été l'un des points importants de la Conférence. On a adopté un programme de travail quinquennal concernant l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ce programme ouvre la voie à des mesures concrètes pour cerner les conséquences des changements climatiques et pour s'y adapter. À cette fin, la Conférence a également établi un processus d'un an visant à définir comment le Fonds pour l'adaptation sera administré et utilisé. Ce fonds unique, qui fait appel aux montants issus du MDP, servira à appuyer les activités d'adaptation dans les pays en développement.

Les technologies ont été au cœur des discussions sur les efforts pour réduire les émissions et s'adapter aux conséquences des changements climatiques. Les pays se sont entendus sur de nouvelles façons de favoriser le développement et le transfert des technologies. Parmi les technologies qui ont retenu l'intérêt, notons le piégeage et le stockage du carbone – qui implique le stockage souterrain du carbone. On estime que cette technologie pourrait réduire de 30 % le coût de l'atténuation des conséquences. La discussion était fondée sur un rapport spécial récemment publié par le GIEC. Les Parties ont convenu d'examiner cette technologie de plus près.

Note aux journalistes :

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

John Hay, porte-parole, tél. : (+49-228) 815-1005; ou

Alexander Saier, agent d'information publique, tél. : (+49-228) 815-1509.

Veuillez également consulter le site Web suivant : <http://unfccc.int>.